

Schéma de développement CTG de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges 2026-2030

Transversal	
Action 1 : Consolider le réseau de chargés de coopération sur le territoire	Objectif 1 : Renforcer et adapter l'équipe de chargés de coopération aux enjeux de la nouvelle CTG, tant géographiques que thématiques Objectif 2 : Assurer l'engagement des porteurs sur la durée de la CTG
Logement	
Action 2 : Contribuer à l'amélioration de l'habitat logement sur le territoire	Objectif 1 : Lutter contre le mal logement Objectif 2 : Soutenir le développement du Plan d'actions du PLUiH sur les thématiques habitat / logement Objectif 3 : Développer le Service Communal d'Hygiène et de Santé de Saint-Dié-des-Vosges Objectif 4 : Développer les actions de sensibilisation afin de prévenir les situations de mal-logement
Enfance - Jeunesse	
Action 3 : Soutenir et développer des actions jeunesse à l'échelle du territoire	Objectif 1 : Maintenir et/ou développer des actions pour et avec le public jeunesse / ados sur l'ensemble du territoire Objectif 2 : Proposer de nouvelles actions jeunesse en s'appuyant sur la mise en place d'un dispositif PS Jeunes sur Saint-Dié-des-Vosges en lien avec les deux centres sociaux Objectif 3 : Identifier des lieux de vie et les centres d'intérêts communs des jeunes Objectif 4 : Inviter les jeunes à s'engager dans une participation citoyenne au même titre que les conseils de vie collège et lycée
Action 4 : Maintenir la qualité d'accueil des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) par la qualification et la formation des professionnels et la qualité des locaux	Objectif 1 : Proposer des formations sur l'accompagnement des enfants porteurs de handicap pour les professionnels en ACM Objectif 2 : Créer et renforcer le partenariat avec les structures médico-sociales (IME, institutions spécialisées...) Objectif 3 : Faciliter l'accès au recrutement via la formation BAFA territoire, la mutualisation de professionnels et l'attractivité de la fonction d'animateur Objectif 4 : Planifier les éventuels besoins de rénovation de locaux

Parentalité	
Action 5 : Améliorer l'accès des familles aux services d'accompagnement à la parentalité	Objectif 1 : Proposer une meilleure couverture territoriale des actions parentalité (notamment via le réseau parentalité) Objectif 2 : Faciliter l'accès aux services d'accompagnement à la parentalité pour toutes les familles (délocalisation de structures parentalité, LAEP itinérant...) Objectif 3 : Elaborer une communication commune et efficace entre les acteurs Objectif 4 : Poursuivre le travail de mutualisation des actions
Petite enfance	
Action 6 : Répondre aux obligations du SPPE par le maintien et le développement des modes d'accueil du jeune enfant	Objectif 1 : Maintenir l'offre de service existante en EAJE et la qualité d'accueil Objectif 2 : Planifier la création de nouvelles places d'accueil collectif sur le territoire, en lien avec les nouvelles obligations légales du SPPE
Action 7 : Renforcer les missions des Relais Petite Enfance sur le territoire en lien avec le SPPE	Objectif 1 : Identifier en continu les besoins d'accueil des enfants de moins de 3 ans quantitativement et qualitativement via la participation à l'observatoire départemental de la petite enfance Objectif 2 : Mettre en place un guichet unique petite enfance porté par le RPE permettant aux familles d'avoir une orientation tant sur l'accueil collectif qu'individuel Objectif 3 : Poursuivre l'organisation d'actions de soutien à la qualité des modes d'accueil en lien avec la Charte nationale d'accueil du jeune enfant Objectif 4 : Former les référentes RPE pour répondre aux missions des guichets uniques
Action 8 : Repenser le fonctionnement des halte-garderie de Saint-Dié-des-Vosges	Objectif 1 : Proposer une ouverture des halte-garderie en journées continues Objectif 2 : Améliorer le service rendu aux familles en fournissant les repas
Action 9 : Restructurer la Maison de l'Enfance Françoise Dolto	Objectif 1 : Repenser les locaux : remise aux normes ou délocalisation pour être plus attractif Objectif 2 : Améliorer les conditions d'accueil des enfants Objectif 3 : Améliorer les conditions de travail des équipes Objectif 4 : Optimiser le fonctionnement de la structure
Action 10 : Améliorer l'offre de service adaptée aux besoins des familles, en créant des places AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle)	Objectif 1 : Identifier et informer les EAJE pouvant faire l'objet d'une labellisation AVIP Objectif 2 : Organiser le partenariat avec les acteurs de l'insertion pour identifier et orienter les parents concernés
Action 11 : Favoriser les échanges entre professionnels des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)	Objectif 1 : Créer un réseau de professionnels des EAJE pour harmoniser et mutualiser des projets communs sur l'ensemble du territoire Objectif 2 : Proposer un projet commun à destination des familles Objectif 3 : Mutualiser des temps de formation et d'analyse de la pratique

Animation de la vie sociale	
Action 12 : Harmoniser le fonctionnement des deux centres sociaux	Objectif 1 : Favoriser l'harmonisation des deux centres sociaux afin de mutualiser davantage (services, personnel, projets...) Objectif 2 : Mettre le CCAS, porteur des deux agréments des centres sociaux, au cœur de la réflexion d'harmonisation, en s'appuyant sur les associations d'utilisateurs Objectif 3 : Veiller à répondre aux besoins des deux Quartiers Politique de la Ville de façon plus concertée Objectif 4 : Proposer des actions délocalisées aux utilisateurs Objectif 5 : Faciliter l'accès aux deux centres sociaux pour les utilisateurs (mêmes tarifs, mêmes plages horaires...)
Action 13 : Rénover les locaux du centre social Germaine Tillon	Objectif 1 : Programmer les travaux par tranches pour anticiper les financements à solliciter Objectif 2 : Faciliter le travail des équipes Objectif 3 : Travailler sur un plan de rénovation réfléchi et partagé entre tous les acteurs Objectif 4 : Répondre aux besoins des familles et proposer une meilleure qualité d'accueil
Action 14 : Mettre en place une instance de coordination des Espaces de Vie Sociale (EVS) sur le territoire	Objectif 1 : Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre EVS Objectif 2 : Favoriser la participation des habitants
Accès aux droits	
Action 15 : Faciliter l'accès des services publics aux habitants	Objectif 1 : Améliorer la coordination entre partenaires Objectif 2 : Favoriser « l'aller vers » pour renforcer l'accessibilité des services au public Objectif 3 : Renforcer la lisibilité et la communication de l'offre de service du territoire
Territoire	
Action 16 : Articulation des différents contrats sur le territoire de la CASDDV	Objectif 1 : Identifier les acteurs des différents contrats Objectif 2 : Optimiser le pilotage des contractualisations Objectif 3 : Réfléchir à leur articulation et à leur optimisation

Thématique : Transversal	Orientation SDSF : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire
Action 1 : Consolider le réseau de chargés de coopération sur le territoire	
Rappel du diagnostic	
Besoin de pilotage et coordination des actions sur l'ensemble des thématiques. Une équipe de 7 chargés de coopération constituée en 2022. Evolution de l'équipe entre 2021 et 2025 : 5 chargés de coopération et nouvelle répartition des ETP : CASDDV : 1 chargé de coopération pilote porté la CASDDV (0,5 ETP) 2 chargés de coopération, portés par l'Association Lor'Anim (1 ETP) Commune de Saint-Dié-des-Vosges : 2 chargés de coopération (0,5ETP) Commune de Corcieux : 1 chargé de coopération (0,5 ETP)	
Descriptif de l'action	
Consolider l'équipe des chargés de coopération du territoire	
Objectifs de l'action	
1) Renforcer et adapter l'équipe de chargés de coopération aux enjeux de la nouvelle CTG, tant géographiques que thématiques 2) Assurer l'engagement des porteurs sur la durée de la CTG	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Stabilité de l'équipe des chargés de coopération, investis sur l'ensemble du territoire 2) Schéma de développement de la CTG déployé	1) Un groupe de chargés de coopération constitués 2) Nombres d'outils de suivi et de pilotage formalisés 3) Nombre d'actions déployées sur le territoire
Pilote/ référent de l'action	
Chargé de coopération pilote / CASDDV	
Démarrage de l'action	
1 ^{er} trimestre 2026	
Acteurs identifiés	
CASDDV, Commune de Saint-Dié-des-Vosges, Commune de Corcieux, Association LOR'ANIM, CAF	

Thématique : Logement	Orientation SDFS : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire
Action 2 : Contribuer à l'amélioration de l'habitat/logement sur le territoire (ou de lutte contre le mal logement)	
Rappel du diagnostic	
- Présence de nombreux services et dispositifs (CLLAJ, SCHS, FJT, etc.) - Un PLUiH arrêté au 20/01/25 - Présence de bailleurs sociaux impliqués - Nombreux logements vacants (parc privé) - Peu de logements pour les publics spécifiques (personnes en marge de la société, étudiants, personnes âgées, etc.) - Augmentation des signalements de mal-logement - Mise en place de la plateforme de signalement de l'habitat indigne : Signal Logement (ex Histo-log)	
Descriptif de l'action	
S'appuyer sur le PLUiH mis en place par la CASDDV pour améliorer l'habitat sur le territoire notamment via la mise en place des dispositifs communs	
Objectifs de l'action	
1) Lutter contre le mal logement, 2) Soutenir le développement du Plan d'actions du PLUiH sur les thématiques habitat / logement, 3) Développer le Service Communal d'Hygiène et de Santé de Saint-Dié-des-Vosges, 4) Développer les actions de sensibilisation afin de prévenir les situations de mal-logement	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Meilleur accompagnement des locataires et des bailleurs 2) Meilleure adéquation entre offre et demande 3) Baisse des situations du mal logement	1) Nombre de réunions de suivi du PLUiH 2) Nombre de signalements Signal Logement 3) Nombre de propriétaires et locataires accompagnés 4) Mise en place de dispositifs spécifiques 5) Satisfaction des bailleurs et des locataires
Pilote/ référent de l'action	
La/le chargé(e) de coopération pilote	
Démarrage de l'action	
2026	
Acteurs identifiés	
CASDDV, Commune de Saint-Dié-des-Vosges, CAF	

Thématique : Enfance - Jeunesse	Orientation SDSF : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire
Action 3 : Soutenir et/ou développer des actions Jeunesse à l'échelle du territoire	
Rappel du diagnostic	
- Territoire riche avec de nombreuses infrastructures sportives, culturelles... - Difficultés à mobiliser les adolescents ou présence dans des structures qui n'ont pas la capacité d'accueillir et d'accompagner - Un manque de dispositifs sur certains secteurs isolés - Présence d'un Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) et d'un Foyer de Jeunes Travailleurs sur St-Dié-des-Vosges	
Descriptif de l'action	
Maintenir et/ou développer les actions avec le public jeunes/ados, afin d'assurer une offre de service équitable sur le territoire.	
Objectifs de l'action	
1) Maintenir et/ou développer des actions pour et avec le public jeunesse / ados sur l'ensemble du territoire 2) Proposer de nouvelles actions jeunesse en s'appuyant sur la mise en place d'un dispositif PS Jeunes sur Saint-Dié-des-Vosges en lien avec les deux centres sociaux 3) Identifier des lieux de vie et les centres d'intérêts communs des jeunes 4) Inviter les jeunes à s'engager dans une participation citoyenne au même titre que les conseils de vie collège et lycée	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Maintien des actions existantes 2) Mobilisation des jeunes sur les actions 3) Création d'un projet commun pour l'ensemble du territoire 4) Mise en place d'actions pour les jeunes en s'appuyant sur des lieux et dispositifs existants 5) Parole de la jeunesse entendue 6) Articulation du dispositif PS Jeunes avec les autres équipements	1) Taux de fréquentation des animations et niveau d'implication des jeunes 2) Nombre de partenaires inscrits dans le projet 3) Nombre d'actions proposées, 4) Nombre d'outils de suivi et de pilotage formalisés 5) Satisfaction des jeunes 6) Satisfaction des acteurs
Pilote/ référent de l'action	
Les chargés de coopération thématiques	
Démarrage de l'action	
Janvier 2026	
Acteurs identifiés	
Acteurs jeunesse et des ados, CCAS, CAF	

Thématique : Enfance - Jeunesse	Orientation SDFS : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles
Action 4 : Maintenir la qualité d'accueil des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) par la qualification et la formation des professionnels et la qualité des locaux	
Rappel du diagnostic	
- Un maillage territorial des ALSH en place avec une complémentarité apportée par les associations au niveau de l'extrascolaire - Une offre de services en ALSH, qui répond aux besoins des familles du territoire - Manque de formation du personnel (handicap) et difficultés de recrutement - Mise en place d'un Pôle Ressource Handicap sur le département - Une première CTG qui a permis d'identifier des besoins de rénovation des ACM	
Descriptif de l'action	
Faciliter l'accès à la formation et au recrutement des professionnels ACM et anticiper des travaux de rénovation à venir	
Objectifs de l'action	
1) Proposer des formations sur l'accompagnement des enfants porteurs de handicap pour les professionnels en Accueil Collectif de Mineurs 2) Créer et renforcer le partenariat avec les structures médico-sociales (IME, institutions spécialisées, PRH...) 3) Faciliter l'accès au recrutement via la formation BAFA territoire, la mutualisation de professionnels et l'attractivité de la fonction de l'animateur 4) Planifier les éventuels besoins de rénovation de locaux	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Des formations qualifiantes du personnel encadrant organisées 2) Un réseau de personnes ressources au sein des différentes structures créé 3) Des formations adaptées proposées aux équipes 4) Elaboration d'une communication partagée 5) Une meilleure réponse aux besoins des familles (notamment avec des enfants porteurs de handicap) 6) Un échelonnement des éventuels besoins en investissement	1) Evolution du parcours professionnel des animateurs et directeurs ACM 2) Nombre de personnels formés (déjà en poste), 3) Nombre de recrutements de personnel qualifié 4) Nombre de formations spécifiques sur le territoire et nombre de participants 5) Satisfaction des familles 6) Nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis 7) Nombre de demandes de financement par an
Pilote/ référent de l'action	
Les chargés de coopération pilote et thématique	
Démarrage de l'action	
3 ^{ème} trimestre 2023	
Acteurs identifiés	
CASDDV, CAF, MSA, Communes et associations gérant un ALSH	

Thématique : Parentalité	Orientation SDSE : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur les territoires
Action 5 : Améliorer l'accès des familles aux services d'accompagnement à la parentalité.	
Rappel du diagnostic	
- Territoire riche : de nombreuses actions existantes, qui manquent toutefois de liens entre elles - L'existence du réseau parentalité, un atout sur le territoire - La mutualisation d'actions : gain pour les professionnels et pour les familles - Des structures d'accompagnement à la parentalité centrées sur Saint-Dié-des-Vosges - Difficultés des familles à s'ouvrir sur l'extérieur (mobilité...) - Des familles en situation de précarité, avec davantage de besoins d'accompagnement sur l'ensemble du territoire	
Descriptif de l'action	
Proposer une meilleure répartition des actions sur le territoire et renforcer l'accès aux services d'accompagnement à la parentalité pour toutes les familles du territoire	
Objectifs de l'action	
1) Proposer une meilleure couverture territoriale des actions parentalité (notamment via le réseau parentalité) 2) Faciliter l'accès aux services d'accompagnement à la parentalité pour toutes les familles (délocalisation de structures parentalité, LAEP itinérant...) 3) Élaborer une communication commune et efficace entre les acteurs 4) Poursuivre le travail de mutualisation des actions	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Une offre de services aux familles équilibrée sur le territoire 2) Des actions à destination des familles proposées sur l'ensemble de la CASDDV et des temps d'échanges entre les partenaires (ex : LAEP itinérant) 3) Des outils et supports de communication communs	1) Nombre de familles accueillies / Satisfaction des familles 2) Cartographie des actions 3) Nombre de réunions communes 4) Hausse du taux de fréquentation 5) Nombre de familles nouvelles 6) Nombre d'actions mutualisées avec les partenaires
Pilote/ référent de l'action	
Les chargés de coopération pilote et thématique	
Démarrage de l'action	
2026	
Partenaires identifiés	
LAEP, CAF, Conseil Départemental, MSA	

Thématique : Petite Enfance	Orientation SDFS : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles
Action 6 : Répondre aux obligations du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) par le maintien et le développement des modes d'accueil du jeune enfant	
Rappel du diagnostic	
- Transfert de la compétence d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant à la CASDDV dans le cadre du SPPE - Taux de couverture petite enfance satisfaisant (62%) mais reposant majoritairement sur l'accueil individuel : 47% - Répartition géographique des accueils collectifs inégale	
Descriptif de l'action	
Fixer des objectifs partagés en matière d'accueil du jeune enfant pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire	
Objectifs de l'action	
1) Elaborer un diagnostic petite enfance pour identifier les besoins : s'appuyer sur l'observatoire départementale de la petite enfance, le RPE et les commissions d'admission des EAJE 2) Informer et accompagner les familles : élaborer une stratégie de communication pour s'assurer que les familles trouvent une réponse adaptée à leurs besoins – voir fiche action guichet unique 3) Planifier la création de nouvelles places d'accueil collectif sur le territoire en lien avec les nouvelles obligations légales du SPPE - Maintenir l'offre de service existante en EAJE et programmer son développement au regard du diagnostic 4) S'assurer de la qualité d'accueil en donnant aux structures et aux professionnels les moyens d'exercer et de mettre en œuvre la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant (moyens humains, moyens en formation, moyens financiers...)	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Une répartition des places d'accueil adaptée en fonction des besoins des familles et concertée entre les différents acteurs 2) Des modes d'accueil répondant aux attentes des familles 3) Projection des besoins liés à la création de nouvelles places (personnel, locaux, financements...)	1) Evolution du taux de couverture petite enfance 2) Taux de fréquentation des EAJE 3) Satisfaction des élus et des familles 4) Nombre de nouveaux services proposés 5) Cartographie des EAJE
Pilote/ référent de l'action	
Le Chargé de coopération pilote et la Chargé de Conseil et de Développement	
Démarrage de l'action	
2026	
Acteurs identifiés	
CASDDV, RPE, PMI, CAF, EAJE	

<u>Thématique</u> : Petite enfance	<u>Orientation SDSF</u> : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire
Action 7 : Renforcer les missions du Relais Petite Enfance sur le territoire en lien avec le SPPE	
Rappel du diagnostic	
- Bon maillage du réseau des RPE permettant d'orienter les familles vers un mode d'accueil (collectif ou individuel) - Nombre d'animatrices par assistantes maternelles conforme aux recommandations nationales : 57/ETP - Manque de places en accueil collectif sur certains secteurs - La majorité de l'accueil de jeunes enfants repose sur l'accueil individuel (47% sur 62%) - Une population vieillissante des assistants maternels	
Descriptif de l'action	
Faire évoluer les missions du RPE vers les orientations du nouveau service public de la petite enfance avec des missions d'observatoire et de guichet unique et soutenir les professionnels de l'accueil individuel dans leur professionnalisation.	
Objectifs de l'action	
1) Identifier en continu les besoins d'accueil des enfants de moins de 3 ans quantitativement et qualitativement via la participation à l'observatoire départemental de la petite enfance 2) Mettre en place un guichet unique petite enfance porté par le RPE permettant aux familles d'avoir une orientation tant sur l'accueil collectif qu'individuel, 3) Poursuivre l'organisation d'actions de soutien à la qualité des modes d'accueil en lien avec la Charte nationale d'accueil du jeune enfant 4) Former les référentes pour répondre aux missions des guichets uniques	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Un renforcement des missions du RPE avec l'organisation d'un guichet unique, 2) La mise en place d'une veille proactive autour des besoins des familles avec la participation à l'observatoire départemental de la Petite Enfance, 3) Une poursuite d'actions de soutien à la qualité des modes d'accueil (formations, activités d'éveil, activités extérieures...)	1) Nombre de demandes des familles traitées via le guichet unique, 2) Nombre et typologie des familles sans solution d'accueil, 3) Nombre d'actions de soutien à la qualité des modes d'accueil mises en place par le RPE
Pilote/ référent de l'action	
Le chargé de coopération pilote	
Démarrage de l'action	
Janvier 2026	
Acteurs identifiés	
CASDDV, CAF, RPE	

Thématique : Petite Enfance		Orientation SDSF : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles	
Action 8 : Repenser le fonctionnement des halte-garderie de Saint-Dié-des-Vosges			
Rappel du diagnostic			
- Fonctionnement des halte-garderie qui ne répond pas complètement aux besoins des familles avec des accueils sur certains jours uniquement le matin ou l'après-midi - Faible taux d'occupation du fait de l'absence d'accueil sur la pause méridienne : frein à l'inscription pour certaines familles (notamment actives ou en recherche d'emploi)			
Descriptif de l'action			
Adapter l'offre d'accueil dans les halte-garderie pour répondre aux besoins des familles			
Objectifs de l'action			
1) Proposer une ouverture des halte-garderie en journées continues 2) Améliorer les locaux et le fonctionnement des halte-garderie en vue d'améliorer le service rendu aux familles en fournissant les repas			
Évaluation de l'action			
Résultats attendus		Indicateurs/ critères d'évaluation	
1) Une offre adaptée au besoin des familles 2) Un retour à l'emploi favorisé 3) Augmentation du taux d'occupation 4) Une meilleure qualité de service rendu aux familles		1) Taux de fréquentation sur la pause méridienne 2) Nombre de parents en situation d'insertion professionnelle utilisant ces nouveaux services 3) Taux d'occupation des halte-garderie 4) Satisfaction des familles	
Pilote/ référent de l'action			
Le Chargé de coopération thématique			
Démarrage de l'action			
Janvier 2026			
Acteurs identifiés			
Centres sociaux, CAF, CCAS, PMI, Commune de SDDV			

Thématique : Petite enfance	Orientation SDSF : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles
Action 9 : Restructurer la Maison de l'Enfance Françoise Dolto	
Rappel du diagnostic	
- Un fonctionnement quasi-inchangé depuis la création de la Maison de l'Enfance (1988) - Fonctionnement qui ne répond plus aujourd'hui aux besoins notamment concernant les horaires, les locaux... - Un accompagnement de la CAF dans le programme Informer Détecter Accompagner sur le fonctionnement global, le besoin en formation....	
Descriptif de l'action	
Restructurer le fonctionnement de la Maison Françoise Dolto, en lien avec le Programme Informer Détecter Accompagner de la CAF	
Objectifs de l'action	
1) Améliorer les conditions d'accueil des enfants 2) Améliorer les conditions d'accueil des équipes 3) Repenser les locaux : remise aux normes ou délocalisation pour être plus attractif 4) Optimiser le fonctionnement de la structure	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Offre de service en meilleure adéquation avec les besoins des familles 2) Un seul pôle d'accueil des enfants : régulier ou occasionnel 3) Une réponse apportée aux problématiques identifiées dans le programme IDA	1) Maintien du taux de couverture existant 2) Nombre et typologie des familles sans solution d'accueil 3) Nombre de places vacantes 4) Satisfaction des équipes et des familles 5) Qualité des nouveaux locaux 6) Projet d'évaluation de la qualité de l'accueil
Pilote/ référent de l'action	
Le chargé de coopération désigné et la chargée de conseil et développement CAF	
Démarrage de l'action	
Janvier 2026	
Acteurs identifiés	
CAF, PMI, CASDDV, la Maison de l'Enfance	

Thématique : Petite Enfance	Orientation SDFS : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles
Action 10 : Améliorer l'offre de service adaptée aux besoins des familles, en créant des places AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle)	
Rappel du diagnostic	
- Taux de chômage important sur le territoire (15,9% contre 12,1% au national) - Manque de places en accueil collectif notamment sur la Vallée du Rabodeau : difficulté pour les parents souhaitant s'insérer socialement et professionnellement - Taux de couverture petite enfance satisfaisant (62%) mais fragile car repose en majorité sur l'accueil individuel - Des assistants maternels qui refusent de prendre des contrats pour des enfants scolarisés ou qui imposent des horaires aux familles - Besoin des familles partiellement non couverts par les Halte-garderie - Nécessité de proposer une offre d'accueil rapide à ces publics	
Descriptif de l'action	
Favoriser le retour à l'emploi en proposant des solutions de garde d'enfants adaptées notamment via la labellisation de places AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle) sur le territoire	
Objectifs de l'action	
1) Identifier et informer les EAJE pouvant faire l'objet d'une labellisation AVIP 2) Organiser le partenariat avec les acteurs de l'insertion pour identifier et orienter les parents concernés	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Création de places labellisés AVIP 2) Un retour à l'emploi favorisé 3) Réponse aux besoins des familles en insertion 4) Un soutien accru à la parentalité	1) Nombre de places AVIP créées sur le territoire 2) Cartographie de ces places 3) Nombre de parents en situation d'insertion professionnelle qui utilisent ces places 4) Nombre familles monoparentales qui utilisent ces places 5) Satisfaction des familles
Pilote/ référent de l'action	
Le Chargé de coopération thématique	
Démarrage de l'action	
2027	
Acteurs identifiés	
CAF, EAJE, CASDDV, PMI	

Thématique : Petite Enfance	Orientation SDFS : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles
Action 11 : Favoriser les échanges entre les professionnels des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)	
Rappel du diagnostic	
- L'existence de 6 EAJE sur le territoire, pour 176 places d'accueil - Une volonté des professionnelles des EAJE, de se connaître, pour envisager un projet mutualisé et commun sur l'ensemble du territoire (projet commun aux structures ou formations communes)	
Descriptif de l'action	
Créer un réseau de professionnels des EAJE pour harmoniser et mutualiser des projets communs sur l'ensemble du territoire.	
Objectifs de l'action	
1) Création d'un réseau identifié avec des temps d'échanges formalisés définis 2) Proposer un projet commun à destination des familles 3) Mutualiser des temps de formation et d'analyse de la pratique	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Des échanges entre les professionnels facilités / Soutien entre professionnel 2) Un temps fort annuel à destination des familles porté par l'ensemble des EAJE du territoire (notamment dans la cadre de la SNPE) 3) Des moyens et des temps de formation mutualisés	1) Nombre de réunions annuelles 2) Nombre d'enfants / de familles accueillis sur le temps fort 3) Nombre de formations mutualisées / Nombre de participants 4) Satisfaction des professionnels
Pilote/ référent de l'action	
Le Chargé de coopération thématique	
Démarrage de l'action	
2026	
Acteurs identifiés	
EAJE du territoire, RPE, PMI, CAF	

Thématique : Animation de la vie sociale	Orientation SDSF : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur les territoires
Action 12 : Harmoniser le fonctionnement des deux centres sociaux	
Rappel du diagnostic	
- Les deux centres sociaux implantés sur la ville de Saint-Dié-des-Vosges n'ont pas le même fonctionnement - Une association des usagers présente dans chaque centre social - Deux environnements différents pour ces deux centres sociaux (quartier, public, financement...) - Reprise de gestion des deux centres sociaux par le CCAS	
Descriptif de l'action	
Harmoniser le fonctionnement des deux centres sociaux : proposer les mêmes services au sein des différents secteurs (petite enfance, enfance-jeunesse, secteur familles...) tout en proposant des actions différentes qui répondent aux besoins des usagers	
Objectifs de l'action	
1) Favoriser l'harmonisation des deux centres sociaux afin de mutualiser davantage (services, personnel, projets...) 2) Mettre le CCAS, porteur des deux agréments des centres sociaux, au cœur de la réflexion d'harmonisation, en s'appuyant sur les associations des usagers 3) Veiller à répondre aux besoins des deux Quartiers Politique de la Ville de façon plus concertée 4) Proposer des actions délocalisées aux usagers 5) Faciliter l'accès aux deux centres sociaux pour les usagers (mêmes tarifs, mêmes plages horaires...)	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Une cohérence d'activité à l'échelle de la ville 2) Des actions mutualisées favorisant la mixité des usagers 3) Des financements équilibrés entre chaque centre	1) Nombre de rencontres partenariales 2) Nombre de projets mutualisés 3) Nombre d'actions proposées 4) Evolution des financements
Pilote/ référent de l'action	
Le Chargé de coopération thématique	
Démarrage de l'action	
2027	
Partenaires identifiés	
CCAS, Ville de Saint-Dié-des-Vosges, CAF, Chargée Politique de la ville Associations d'usagers	

<u>Thématique</u> : Animation de la Vie Sociale	<u>Orientation SDSF</u> : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles
Action 13 : Rénovation des locaux du centre social Germaine Tillion	
Rappel du diagnostic	
- Vétusté des locaux - Locaux trop petits et parfois non adaptés aux besoins des usagers - Impossibilité de développer de nouveaux services par manque de place - Conditions de travail dégradées (logistique trop importante)	
Descriptif de l'action	
Rénover les locaux du centre social Germaine Tillion afin de mieux répondre aux besoins des usagers et de garantir une meilleure qualité de travail aux équipes	
Objectifs de l'action	
1) Programmer les travaux par tranches pour anticiper les financements à solliciter 2) Faciliter le travail des équipes 3) Travailler sur un plan de rénovation réfléchi/partagé entre tous les acteurs (équipes, financeurs...) 4) Répondre aux besoins des familles et proposer une meilleure qualité d'accueil	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Amélioration des conditions d'utilisation des locaux 2) Faciliter les projets d'aménagement 3) Adéquation entre les besoins et les ressources 4) Un accueil des familles maintenu et optimisé sur la durée des travaux 5) Accueillir tous les usagers au sein même du centre social et supprimer les lieux annexes (ex : lieu pour les ados)	1) Programmation des travaux partagée 2) Nombre d'aménagements proposés 3) Satisfaction des usagers et des équipes 4) Qualité des nouveaux locaux
Pilote/ référent de l'action	
Le chargé de coopération pilote et le Chargé de Conseil et Développement	
Démarrage de l'action	
Janvier 2026	
Acteurs identifiés	
CCAS, Commune de Saint-Dié-des-Vosges, CAF, Association des usagers, PMI, SDJES	

<u>Thématique</u> : Animation de la vie sociale	<u>Orientation SDSF</u> : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire
Action 14 : Mettre en place une instance de coordination des Espaces de Vie Sociale (EVS) sur le territoire.	
Rappel du diagnostic	
- Des structures de proximité, tout public (familles, parents, enfants...) 8 Espaces de Vie Sociale répartis sur tout le territoire - Tissu associatif dynamique et riche - Accessibilité à toutes les familles - Présence du CTEAC : culture amenée sur tout le territoire - Présence de « zones blanches » (décalage urbain / rural) - Problème de mobilité sur ce territoire étendu - Manque de mutualisation de projets entre les différents EVS - Difficulté à mobiliser (notamment le public jeune)	
Descriptif de l'action	
Mettre en place une instance de coordination permettant de favoriser et de mutualiser les moyens et projets entre espaces de vie sociale	
Objectifs de l'action	
1) Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre EVS 2) Favoriser la participation des habitants	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Des rencontres annuelles avec des ateliers et des échanges 2) Des moyens mutualisés (transport, projets, équipements...) 3) Un annuaire commun pour avoir les contacts de chacun 4) Une personne chargée de la coordination des EVS (chargé de coopération CTG) 5) Une manifestation festive commune des EVS	1) Nombre de réunions annuelles des EVS 2) Nombre d'actions communes et/ou mutualisées 3) Réalisation de la manifestation festive 4) Nombre de participants à la manifestation 5) Niveau d'implication des habitants
Pilote/ référent de l'action	
Les chargés de coopération thématiques	
Démarrage de l'action	
3 ^{ème} trimestre 2026	
Acteurs identifiés	
EVS, Communes accueillant un EVS, CAF	

Thématique : Accès aux droits	Orientation SDSF : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur les territoires
Action 15 : Faciliter l'accès des services aux habitants	
Rappel du diagnostic	
- Territoire bien couvert par les services : MSVS, MFS, CAF, CLLAJ (service ADALI Habitat) ... - Les zones dites « blanches » sont désormais pourvues de services ou actions « hors les murs » (itinérance des F Services, Le Traversier..), - Multiplicité des « guichets » et dispositifs, peu lisibles pour les acteurs et les familles, - Isolement social, familial, géographique et non-recours important, - Fracture numérique,	
Descriptif de l'action	
Améliorer la connaissance et l'accès aux différents services, notamment pour les publics les plus éloignés.	
Objectifs de l'action	
1) Améliorer la coordination entre partenaires 2) Renforcer l'accessibilité des services au public en faisant de « l'aller vers » 3) Renforcer la lisibilité et la communication de l'offre de service du territoire	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Des services itinérants pour aller vers les familles les plus éloignées des services 2) Une communication adaptée au besoin des familles et des professionnels 3) Une offre de transport à la demande adaptée	1) Taux de fréquentation des Maison France Services 2) Nombres d'action d'information/formation à destination des habitants 3) Evolution du taux de non-recours aux droits 4) Satisfaction des personnes accueillies 5) Nombre d'actions itinérantes
Pilote/ référent de l'action	
Le chargé de coopération thématique	
Démarrage de l'action	
2026	
Partenaires identifiés	
Maisons France Services, CAF, Le Traversier, CCAS, MSVS	

Thématique : Territoire	Orientation SDFS : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur les territoires
Action 16 : Articulation des différents contrats sur le territoire de la CASDDV	
Rappel du diagnostic	
L'Agglomération dispose de larges compétences, matérialisées dans une multitude de contractualisations : - Contrat Territorial Global (CTG, avec notamment la CAF et la MSA) - Contrat Local de Santé (CLS, avec notamment l'Agence Régionale de Santé) - Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC, notamment avec la Direction des Affaires Culturelles) - Service Publics de la Rénovation de l'Habitat (SPRH, notamment avec l'Etat) - Pacte Territoriale de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE, notamment avec l'Etat, la Région et le Département) - Programme Alimentaire Territorial (PAT, notamment avec le PETR du Pays de la Déodatie) - Contrat Territorial Eau Climat (CTEC, notamment avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse) - etc. Ces contrats sont complétés par d'autres documents programmatiques ou de planification : • Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) • Projet de Territoire	
Descriptif de l'action	
Proposer une meilleure articulation entre les différents contrats présents sur le territoire	
Objectifs de l'action	
1) Identifier les acteurs des différents contrats 2) Optimiser le pilotage des contractualisations 3) Réfléchir à leur articulation et à leur optimisation	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Des réunions communes sur les actions partagées 2) Pilotage renforcé entre les différentes institutions et la CASDDV 3) Soutien renforcé aux acteurs / bénéficiaires des différentes contractualisations 4) Optimisation des financements	1) Nombre de réunion communes 2) Nombres d'actions mutualisées 3) Nombre de partenaires associés 4) Evolution des financements
Pilote/ référent de l'action	
Direction générale et le chargé de coopération pilote	
Démarrage de l'action	
2027	
Acteurs identifiés	
Conseil Départemental, CAF, CASDDV, ARS	